

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL424

présenté par

Mme Untermaier, M. David Habib, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, les mots : « de race » sont remplacés par les mots : « de sexe, de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise d'une part à supprimer le mot "race" de la Constitution.

Il vise d'autre part, à étendre le principe d'égalité entre les genres et entre les sexes.

Il s'agit là d'une proposition en phase avec notre temps.